

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.023

L'An deux Mille Onze, le 31 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 25 janvier 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 25 janvier 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par Mme LECOMTE
Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. LABIA, Mme SERRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 30

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – VŒU EMIS PAR LE GROUPE DES ELUS DE GAUCHE "ROYAN AVEC VOUS"

RAPPORTEUR : M. GUIARD

La délibération est rejetée par 27 voix Contre et 3 voix Pour

Le groupe des élus de gauche du conseil municipal "Royan avec Vous", émet le vœu suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSTATE

- à l'examen du document d'orientation budgétaire, que la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) perçue par la ville de Royan, subira une diminution de 1,6 % en 2011, alors même que l'Etat annonce le gel des dotations pour les trois années à venir. Cette diminution de ressources ne manquera pas d'hypothéquer les capacités de la commune à répondre aux besoins de la population.

DEMANDE

- au gouvernement de revenir, à l'occasion d'un collectif budgétaire, sur sa décision de geler les dotations aux collectivités locales et de permettre des dotations exceptionnelles aux collectivités en difficulté.

La délibération est rejetée par 27 voix Contre et 3 voix Pour

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 février 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD